

& elle espère qu'il n'en restera plus aucune dans le cours de l'année prochaine. Elle a rendu une nouvelle Ordonnance depuis peu, & celle-ci regarde les Juifs Portugais établis dans ses Etats. Par cette Ordonnance, elle leur accorde les mêmes avantages dont les Sujets des autres Nations y jouissent par rapport au commerce, qui est un article auquel S. Maj. continuë à donner toute attention.

II. Au commencement d'Octobre le Baron de Wenffen, Chambellan du Roi étoit sur son départ pour *Madrid*, où il va en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté auprès du Roi d'*Espagne*. Le Baron de Thienen se dispoisoit aussi pour lors à se rendre à *Berlin*, avec caractère de Ministre du Roi à la Cour de *Prusse*. Ils avoient tous les deux reçu les instructions qui regardent leurs commissions. La Compagnie des Gardes-du-Corps vacante par le poste auquel Mr. Thienen est nommé, a été conférée au Prince d'Anhalt-Cothen.

II. En considération du préjudice que les habitans de ce Royaume ont souffert par la mortalité du bétail, le Roi a diminué d'un huitième les charges publiques auxquelles ils sont taxés annuellement : & Sa Majesté a fait délivrer une somme considérable pour le soulagement des pauvres habitans d'une petite Ville appelée *Prestöë*, qui ont été ruinés sur la fin d'Août par un incendie. On s'attend que le Roi, infiniment bon pour ses Sujets, en fera autant envers ceux de *Sromstadt* en *Norvège*, où un incendie arrivé le 9. Septembre, a aussi réduit en cendres plus de cent maisons particulières, de même que plusieurs magasins remplis de marchandises.